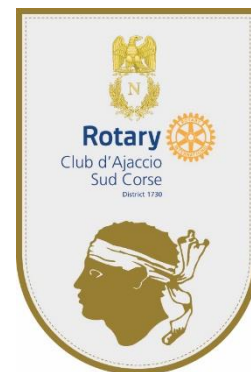




# Règlement Particulier du City Trail di Sartè



Du samedi 14 novembre 2020

## Article 1 : Organisation

Le Club Squadra Auddaninca, et le Rotary Club Ajaccio Sud Corse, organisent, dans la Ville de Sartène, une marche et course à pied, nommées :



Accompagné par la municipalité de la Ville de Sartène, avec la mise à disposition de sa logistique administrative, son savoir technique, son équipe municipale, sa direction générale des services, son service de communication et son aide précieuse pour véhiculer cette belle compétition au sein du centre-ville.

Le Club Omnisports Porticcio s'associe à l'évènement de tout son poids, avec Alain Gourdol et Bati Murrone et toute l'équipe.

Soutenu éventuellement par différents commerçants, partenaires et sponsors, visibles sur l'affiche officielle et le tee-shirt du City Trail di Sartè.

L'office du tourisme de la microrégion accompagnera la manifestation, sous toutes ses formes.

L'organisateur se met à votre entière disposition, pour différentes questions que vous jugerez bons de connaître, aussi bien dans le domaine sportif, administratif et technique, mais aussi sur des questions d'organisations personnelles, pour votre confort, à savoir, sur les différents restaurants et hôtels.

Disponible à tous moments, pour de plus amples explications et informations, vous pouvez prendre contact par e-mail [putzoli.herve@orange.fr](mailto:putzoli.herve@orange.fr) ou par téléphone 06.72.93.73.06.

Par la synthèse de toutes ces petites lignes, l'organisateur adresse, d'ores et déjà, ses vifs remerciements, au nom de tous les athlètes, qui gravitent toute l'année autour de ces belles manifestations sportives, à travers toute l'île.

Le nombre de coureurs est limité à : 400 athlètes, selon la réglementation en vigueur et afin de, n'occasionner, d'autres frais de secours supplémentaires.

A savoir 100 marcheurs et 300 coureurs.

Merci de votre aimable compréhension.

## **Article 2 : Localisation, date et heure**

Le City Trail di Sartè, se déroule, dans la ville de Sartène, le samedi 14 novembre 2020 et ce pour la seconde édition.

Le départ de la marche à pied est prévu à 17 heures.

Le départ de la course à pied est prévu à 18 heures 30.

Le circuit prédéfini, emprunte, un parcours urbain, à travers différentes rues et ruelles de la Ville de Sartène.

La distance de la marche à pied est d'environ 8 km.

La distance de la course à pied est d'environ 10 km.

L'organisation offre tous les frais de participation et d'inscription aux adhérents, membres, personnels, familles de l'association Philia de la Ville de Sartène (Adultes handicapés) à l'occasion de cette marche à pied.

Le départ de la marche à pied et de la course à pied, du City Trail di Sartè, est situé au-devant de la place Porta de la Ville de Sartène, plus précisément sur le « Cours Sœur Amélie ».

Son arrivée restera conforme au départ et se situera plus précisément sur la place Porta de la Ville de Sartène.

Le parcours de la marche à pied du City Trail di Sartè (Voir plan) au départ de la Place Porta, est composé d'une petite boucle, d'une demie boucle par les escaliers de l'échauguette et de 2 grandes boucles. Des barrières de sécurité seront en fonction, avec des signaleurs.

Le parcours de la course à pied du City Trail di Sartè (Voir plan) au départ de la Place Porta, est composé d'une petite boucle, d'une demie boucle par les escaliers de l'échauguette et de 3 grandes boucles. Des barrières de sécurité seront en fonction, avec des signaleurs.

**Le retrait des dossards, aussi bien pour les marcheurs et coureurs, se fait, le samedi 14 novembre 2020 à partir de 14 heures 30, sous le chapiteau administratif, situé sur la Place Porta ou dans la salle de la Mairie, selon la météo.**

Le dossard doit être porté dignement, c'est-à-dire, qu'il doit être positionné sur la poitrine et se doit d'être, bien visible. En aucun cas, il ne doit être plié ou masqué. Vous avez l'obligation de le porter tout au long de la course et jusqu'à votre arrivée.

A la remise des dossards et épingles, l'organisation vous remettra le tee-shirt officiel du City Trail di Sartè, accompagné de produits régionaux, sans oublier de vous remettre un masque de protection. Du gel hydroalcoolique sera à disposition sur l'ensemble du village sportif.

Le tee-shirt officiel du City Trail di Sartè, est le bienvenu sur le dos des concurrents, pour cet évènement sportif au cœur de la Ville de Sartène.

### **Article 3 : Condition de participation**

#### **3-1 : Certificat médical et licences sportives**

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation au City Trail di Sartè, n'est ouverte qu'aux coureurs disposants :

- d'une licence sportive : FFA, FFTRI, FFCCO, FFPM ou UFOLEP Athlé, en cours de validité, le jour de la manifestation et adaptée au type de course.

- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins d'un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

- La marche et la course à pied, se déroulant de nuit, chaque participant a l'obligation de porter sur lui une lampe d'éclairage (frontale ou manuelle). A votre convenance.

#### **3-2 : Catégories d'âge**

Le City Trail di Sartè est accessible aux femmes et hommes des catégories :

Cadets, juniors, espoirs, séniors, master 0, master 1, master 2, master 3, master 4, master 5, master 6, master 7, master 8, master 9 et master 10.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition, sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée au retrait du dossard.

## **Article 4 : Mode d'inscription**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet <https://krono.corsica/> et les participants pourront immédiatement vérifier leurs noms sur la liste des inscrits.

Pour ne pas pénaliser, certains passionnés, l'organisateur, se réserve le droit de prendre des inscriptions sur place, jusqu'à deux heures avant le départ. Une majoration de 5 euros sera mis en fonction pour des raisons d'organisations de dernières minutes.

### **4-1 : Droit d'inscription**

L'inscription n'est validée qu'après paiement en ligne du droit d'inscription d'un montant de 25€. (Ou sur place, avec majoration de 5 euros).

Le droit d'inscription vous permet de participer à la compétition, de recevoir obligatoirement le tee-shirt technique officiel et la médaille officielle, du City Trail di Sartè, de prendre part au ravitaillement, d'accéder au buffet d'arrivée et d'être récompensé par une remise des prix (coupes et divers selon l'article 8 du règlement particulier).

L'organisateur se réserve le droit de refuser le droit d'accès d'inscription au City Trail di Sartè, à un coureur, s'il juge que ce dernier, met en porte-à-faux l'organisation du City Trail di Sartè. Aucune conciliation et même discussion ne seront accordées et discutées. Un simple refus, suivi du remboursement, lui sera attribué, s'il s'inscrit en ligne. S'il persiste à s'inscrire sur place, des directives seront bien évidemment enregistrées par le service administratif pour ne pas accorder l'inscription. Seul l'organisateur assumera cette décision, d'après son intime conviction et son vécu. Fait pour valoir ce que de droit.

### **4-2 : Revente ou transfert de dossard**

Toutes inscriptions engagent personnellement ses auteurs.

Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit.

Tous participants, porteurs d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tous dommages causés ou subis si un accident survient durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

### **4-3 : Remboursement**

L'inscription individuelle est ferme et définitive. Il est impossible de remplacer un marcheur ou coureur, même sur autorisation préalable de l'organisateur.

En cas de non-participation à l'épreuve, d'un marcheur ou coureur, pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Nous sommes limités dans les engagements et une fois que votre démarche d'inscription est validée, nous ne pouvons se permettre de faire des remboursements, en raison du budget requis par l'organisation pour cette compétition.

Exemple : Si nous budgétisons sur 200 coureurs et au final, 50 souhaitent un remboursement, comment pallier ce manque, au budget prévisionnel. C'est impossible. Merci de votre aimable compréhension.

## **Article 5 : Sécurité**

L'organisateur s'engage à mettre à disposition, un médecin pour l'assistance médicale des coureurs. En cas de blessures, il pourra les faire évacuer, par les pompiers vers l'Hôpital de Sartène.

Le médecin sera présent toute la durée de la manifestation, et ce à partir de 17 heures et sera au poste médical sur la Place Porta.

Il est à noter, qu'il existe un défibrillateur sur la Place Porta et d'autres aux différents endroits de la Ville (voir plan Mairie), et que l'organisateur possède son propre défibrillateur, mis à disposition de la compétition et bien évidemment en mode mobile.

L'organisateur est formé aux gestes de premiers secours et également habilité à utiliser son propre défibrillateur si besoin en urgence et s'il n'y a aucun personnel médical à ses côtés.

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours avec l'appui de la police municipale et la gendarmerie nationale. L'organisateur possède tous les numéros de téléphones portables des signaleurs et sait, où ils se trouvent sur le circuit.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours et d'aviser les signaleurs qui devront obligatoirement joindre l'organisateur.

Pour des raisons de sécurité pour l'ensemble des athlètes et spectateurs, il est à noter, que le cœur de la Ville de Sartène sera obligatoirement interdit à la circulation par arrêté municipal à une heure précise dans l'après-midi, soit fermeture complète à 17h00.

Pour une meilleure gestion de circulation, il est indispensable de s'équiper d'un feu tricolore de circulation temporaire entre le rond-point du Cours Sœur Amélie et le Lycée Clémenceau. Une seule voie de circulation sera attribuée, l'autre sera réservée aux coureurs.

Prière de prendre vos dispositions pour ne pas vous rendre sur la Ville de Sartène après 17h00, où la Ville sera complètement bloquée. Merci de votre aimable compréhension.

Par cet avantage, l'ensemble des participants pourront dignement s'échauffer en toute sécurité et pourquoï pas, reconnaître l'itinéraire complet, du City Trail di Sartè.

Merci à la Mairie de Sartène et l'ensemble de ses services.

## **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

L'organisateur a souscrit pour couvrir le City Trail di Sartè, deux polices d'assurances responsabilité civile, l'une, au sein de son Club Squadra Auddaninca, auprès de la Matmut, et l'autre, au sein de son Rotary Club Ajaccio Sud Corse, auprès d'Axa Assurances.

Les concurrents possédant une licence sportive, sont protégés par les garanties, associées à celle-ci.

Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs, du fait de problème de santé ou d'une préparation physique insuffisante.

Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation.

Ils s'engagent à ne faire aucun recours contre l'organisateur de l'évènement, contre le Club Squadra Auddaninca et ses représentants, contre le Rotary Club Ajaccio Sud Corse et ses membres, contre le Club Omnisports de Porticcio et ses représentants, contre la Mairie de Sartène, l'ensemble des élus, tous les collaborateurs et services de la Ville de Sartène, contre le médecin de l'épreuve, en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

L'organisateur et la municipalité de la Ville de Sartène, ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tous coureurs reconnus coupables, d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues, entraînera automatiquement sa disqualification.

Il est tout à fait normal de respecter autrui, et l'environnement.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre respect de ces règles environnementales. Merci beaucoup de votre compréhension.

## **Articles 7 : Chronométrage**

La société Krono Corsica assurera le chronométrage au moyen du logiciel Race Result et de puces électroniques intégrées au dossard.

Tous participants porteurs d'une puce, ne correspondant pas, à leurs identités seront exclus de l'évènement. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer cette exclusion et de demander au service de

chronométrage d'effacer son nom.

C'est tout à fait normal et compréhensible. Nous ne pouvons pas partir sous le nom d'une autre personne, c'est le respect de la légalité.

L'organisateur a le devoir et l'obligation de tracer différentes lignes de départ au sol, sur un espace relativement long, afin de respecter la distanciation. Ces lignes temporaires seront espacées de 3 mètres avec un total de 6 coureurs sur chacune. C'est au moment de votre passage sur la ligne de départ que le temps se mettra en route. Donc pas de soucis de chronométrage, c'est un contre la montre. Ce n'est donc pas celui qui arrive le premier qui sera obligatoirement le vainqueur.

## **Article 8 : Récompenses**

Dans un premier temps, seront récompensés, les 3 premiers des catégories, féminines et masculines.

Comme stipulé, à l'article 3.2 du présent règlement, à savoir : cadets, juniors, espoirs, séniors, master 0, master 1, master 2, master 3, master 4, master 5, master 6, master 7, master 8, master 9, master 10.

Avec les récompenses suivantes : Une coupe à chacun (de la plus grande valeur à la plus petite, soit 90 coupes).

Dans un second temps, un classement scratch associé aux 5 premières féminines et 5 premiers masculins (Toutes catégories confondues) du City Trail di Sartè, (de la plus grande valeur à la plus petite, soit 10 coupes).

Dans un troisième temps, les 3 premières équipes seront récompensées, avec un total de 3 coupes.

A noter, que pour faire partie d'une équipe, vous devez être à minima 5 athlètes ; Il faut au moins 1 femme et au moins 1 homme.

C'est-à-dire : au moins 1 femme et homme, de n'importe quelle catégorie - au moins 1 jeune (cadet ou junior) - au moins 1 espoir - au moins 1 sénior - au moins 1 master.

Puis, dans un quatrième temps, l'organisation récompensera la première féminine sartenaise et le premier masculin sartenais, soit 2 coupes.

Également, l'organisation récompensera une femme et un homme de l'association Philia, soit 2 coupes.

Pour clôturer la compétition, l'organisation remettra le Trophée de Sartène 2020 du City Trail di Sartè à la première équipe en additionnant les meilleurs temps. C'est-à-dire l'équipe qui aura le plus petit temps, sera proclamée Vainqueur de l'épreuve 2020. (1 trophée).

Un point très important, chaque participant franchissant, la ligne d'arrivée, se verra remettre,

automatiquement, la médaille officielle, du City Trail di Sartè, soit 400 médailles à disposition.

Pour rester dans la légalité de la compétition, l'organisation s'engage à respecter le cahier des charges du City Trail di Sartè en achetant 107 coupes, 1 trophée, 400 médailles et 450 tee-shirts (coureurs et organisateurs), dont 100 pour les féminines.

Le chronométreur officiel se doit de proclamer les résultats sur format papier et les afficher sur place.

Il s'engage également, de produire tous les résultats sur son site internet <https://krono.corsica/>.

L'organisateur s'engage à donner tous les résultats le soir même de la compétition, lors de la remise des prix, par voix sonore à travers la sono mise en place pour l'évènement.

L'organisation s'engage à respecter un protocole pour la remise des prix. Selon un ordre bien précis, instauré par l'organisateur.

Pourront remettre les prix, l'organisateur, le Maire de la Ville de Sartène et ses Adjoints, le Directeur Général des Services de la Mairie de Sartène, le Directeur des Services Techniques de la Ville de Sartène, le secrétariat et le service communication de la Ville de Sartène, la Présidente de l'Office de Tourisme du Sartenais-Valinco, le Sous-Préfet de Sartène, le Président de la Fédération Française d'Athlétisme, section running, le Président de l'Ufolep, les Présidents des clubs d'athlétisme et leurs représentants, le Président du Rotary Club Ajaccio Sud Corse et ses représentants et l'ensemble des partenaires et sponsors.

A savoir, l'organisateur s'engage d'honorer la présence de l'association Philia de Sartène, en remettant à chacun des participants, une récompense, à savoir : le droit de participer gratuitement à l'évènement, le tee-shirt officiel, la médaille officielle, des produits régionaux, deux coupes symboliques pour l'association, et le buffet offert à toutes les personnes qui gravitent autour de l'association Philia de Sartène.

Une photo officielle sera prise pour élaborer le partenariat.

## **Article 9 : Annulation**

Si en cas de force majeure (aléas climatiques, intempéries...) ou pour toutes raisons indépendantes de notre volonté, la manifestation sera annulée, les frais d'inscription seront restitués à chacun des participants, mais aucune indemnité ne pourra être versée.

L'organisateur se réserve également le droit, de modifier le parcours ou de programmer la manifestation le samedi suivant, ou une date ultérieure en cas de force majeure, dépendante de sa volonté.

L'organisateur est le référent sécurité. Il travaille au coude à coude, avec les différentes autorités



et s'engage à respecter tous les points mis en avant lors des réunions. S'il devait y avoir, un souci, sur des biens ou de personnes, l'organisateur s'engage, à véhiculer toutes informations et modifier l'heure de départ. La sécurité des biens et des personnes, avant tout. Merci de votre compréhension.

### **Article 10 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve du City Trail di Sartè, chaque coureur donne expressément son accord, pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles, il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tous les concurrents, reconnaissent avoir pris connaissance, du présent règlement, et, en acceptent toutes les clauses sous peine de non inscription. Merci de votre aimable compréhension.

### **Article 11 : Stationnement**

La municipalité de Sartène informe que le parking nommé Bassacciu est ouvert.

Il se situe sur le parcours, à proximité du rond-point qui dessert la route de Bonifacio. Les participants peuvent stationner librement.

Pour ceux et celles qui seront dans les hôtels, prière d'en occuper leur parking, pour des raisons de pratique, d'encombrements et de sécurité.

Aujourd'hui l'hôtel des Roches est partenaire de l'épreuve. Les athlètes qui dorment sur place peuvent stationner dans le parking.

### **Article 12 : Circuit et routes empruntées**

#### **1. Pour la marche à pied :**

Le parcours comprend : 1 petite boucle + 1 demie boucle par les escaliers de l'échauguette + 2 grandes boucles, selon l'itinéraire suivant :

**Départ en ligne de 6 coureurs, distancés de 3 mètres de la Place Porta - Plus précisément Cours Sœur Amélie -**

**1 petite boucle :** Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Cours Gabriel Péri - Cours Sœur Amélie - Place Porta -

**1 demie boucle :** Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Et, avant d'entamer le tournant, prendre les escaliers à gauche pour remonter vers l'échauguette et se situer sur la Place Porta -

**2 grandes boucles :** Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Cours Gabriel Péri - Cours Sœur Amélie - Place Porta - Rue du Médecin Capitaine Louis Benedetti (à l'intersection de la rue Valère De Peretti de la Rocca, prendre à droite pour rejoindre la D65) - Avenue Hyacinthe Quilichini - Rue Boulevard Jacques Nicolai - Pascialella suprana (à gauche après le passage piétons, en face du Lycée

de Sartène) - Vignalella - Cours Bonaparte - Place Porta - Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Cours Gabriel Péri - Cours Sœur Amélie - Place Porta (2 fois le circuit complet dénommé ci-dessus).

A la fin des 2 boucles, arrivée sur la Place Porta. Fin de la marche à pied.

## 2. Pour la course à pied :

Le parcours comprend : 1 petite boucle + 1 demie boucle par les escaliers de l'échauguette + 3 grandes boucles, selon l'itinéraire suivant :

Départ en ligne de 6 coureurs, distancés de 3 mètres de la Place Porta - Plus précisément Cours Sœur Amélie -

**1 petite boucle** : Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Cours Gabriel Péri - Cours Sœur Amélie - Place Porta -

**1 demie boucle** : Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Et, avant d'entamer le tournant, prendre les escaliers à gauche pour remonter vers l'échauguette et se situer sur la Place Porta -

**3 grandes boucles** : Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Cours Gabriel Péri - Cours Sœur Amélie - Place Porta - Rue du Médecin Capitaine Louis Benedetti (à l'intersection de la rue Valère De Peretti de la Rocca, prendre à droite pour rejoindre la D65) - Avenue Hyacinthe Quilichini - Rue Boulevard Jacques Nicolai - Pascialella suprana (à gauche après le passage piétons, en face du Lycée de Sartène) - Vignalella - Cours Bonaparte - Place Porta - Descente du Cours Général De Gaulle - Avenue Jean Jaurès - Cours Gabriel Péri - Cours Sœur Amélie - Place Porta (3 fois le circuit complet dénommé ci-dessus).

A la fin des 3 boucles, arrivée sur la Place Porta. Fin de la course à pied.

A savoir, que les athlètes ne seront plus en groupe, dès la petite boucle. Au fil des kilomètres et du temps, le peloton sera, de plus en plus étiré, jusqu'à la fin de la course.

## Article 13 : Encadrement de la compétition

L'organisateur s'engage à faire respecter tous les gestes barrières.

800 masques seront à disposition sur le village du City Trail di Sartè.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition également sur les tables administratives et techniques.

Le port du masque est obligatoire pour tous les athlètes sur la ligne de départ et obligatoirement à l'arrivée.

C'est-à-dire, vous partez avec le masque pour l'enlever 50 mètres après. Le mettre dans votre poche. A votre arrivée, vous avez l'obligation de remettre votre masque. Merci de votre compréhension.

L'organisateur s'engage à quadriller la ville, avec des signaleurs, aux points évoqués, lors des réunions. Les points sensibles, seront bloqués aussi bien, par des barrières mais aussi des autos dès 17h00.

L'organisateur, prévoit d'ouvrir la course, avec deux motards à moto, afin d'aiguiller au mieux la compétition et sécurisé le circuit.

Également, prévu, deux signaleurs, nommés serre-fils qui seront derrière les coureurs et avec l'interdiction de les doubler.

Lorsque les serre-fils franchiront, la ligne d'arrivée, le City Trail di Sartè sera terminé.

Seul l'organisateur pourra prendre la décision de la réouverture de la circulation.

Seul l'organisateur informera, l'ensemble des signaleurs, pour laisser la circulation libre.

Les signaleurs auront l'obligation de mettre de côté l'ensemble des barrières de sécurité et enlever leurs autos.

En aucun cas, une tierce-personne ne pourra prendre la décision, d'ouvrir la route à la circulation.

La sécurité avant tout, merci de votre aimable compréhension.

Dans l'attente, de votre envie de rejoindre la Ville de Sartène pour participer dignement à son City Trail, le samedi 14 novembre 2020, je vous prie d'agréer mesdames et messieurs, à mes plus cordiales salutations.

L'ensemble de l'organisation, de la municipalité, les bénévoles, amis, familles, proches, des commerçants, des partenaires, sponsors, le Rotary Club Ajaccio Sud Corse...comptent sur vous toutes et tous, pour véhiculer à plein régime, le City Trail di Sartè et vous souhaite la bienvenue le samedi 14 novembre 2020 dans la Ville de Sartène.

L'organisateur préconise que les commerçants laissent leurs commerces ouverts un peu plus longtemps, à l'occasion de cette fête sportive. Il serait souhaitable que le président des commerçants, passe le message. Ce n'est pas une obligation, mais pourquoi pas, donner un peu plus de vie à la Ville de Sartène pour cette occasion.

A savoir, l'organisation organise avec son conseil technique Bati, quelques reconnaissances du parcours, afin que les athlètes s'imprègnent pleinement de l'itinéraire, mais aussi de sa passion.

Dans un premier temps, la première reconnaissance officielle est, le dimanche 25 octobre 2020 à

10 heures, au départ de la place Porta.

Au plaisir de vous recevoir...Le reste du temps, l'organisateur se met à votre disposition. A bon entendeur...

Merci beaucoup pour la lecture et l'intérêt de ce règlement particulier.

**Hervé PUTZOLI**

**Président du Club Squadra Auddaninca**

**&**

**Président du Rotary Club Ajaccio Sud Corse**

**Tel : 06.72.93.73.06**

**E-mail : [putzoli.herve@orange.fr](mailto:putzoli.herve@orange.fr)**

***Règlement Particulier (RP) réalisé par Hervé PUTZOLI***

City Trail di Sartè

# Plans du CITY TRAIL DI SARTÈ

Petite boucle en jaune (PB)

Demie boucle en bleu (DB)

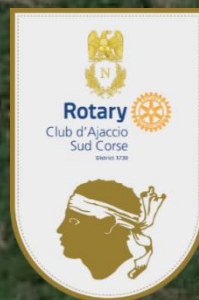
Grande boucle en rouge (GB)

Samedi 14  
novembre 2020



17h00 : Marche (1PB + 1DB + 2GB)

18h30 : Course (1PB + 1DB + 3GB)



Renseignements : 06.72.93.73.06

[putzoli.herve@orange.fr](mailto:putzoli.herve@orange.fr)